

ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

Réf : AR0056

OBLIGATIONS et TEXTES DE REFERENCES :

Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001
Art. R. 230-1 et Art. R. 263-1-1 du Code du Travail

PUBLIC CONCERNE :

- Chefs d'entreprise ou délégués
- Personnes chargées de la prévention

PRE-REQUIS :

- Savoir parler et comprendre la langue française
- Calcul, maîtrise des opérations de base

OBJECTIFS :

- Connaître la réglementation relative à la prévention des risques professionnels
- Analyser une situation de travail a priori
- Elaborer le Document Unique de son entreprise

CONTENU :

- ✚ Le contexte réglementaire de la prévention
- ✚ La responsabilité
- ✚ Le mécanisme de l'accident de travail
- ✚ Les grandes familles de risques professionnels
- ✚ Les démarches d'évaluation des risques

- ✚ Les étapes et sources d'information
- ✚ L'analyse de situations de travail
- ✚ Les indices et critères d'évaluation des risques
- ✚ Les outils de présentation du Document Unique
- ✚ L'élaboration du Document Unique

STRATEGIE PEDAGOGIQUE :

Exposés et débats au sein du groupe

MODALITES FORMATIONS :

Formation inter ou intra

NOMBRE STAGIAIRES :

- En intra maximum 9 personnes
- En inter formation validée à partir de 5 personnes

SANCTION/DIPLOME

Attestation de fin de stage

DUREE FORMATION :

1 jour

RECYCLAGE :

1 jour